

communiqué

LE 22 MAI 1984

84/85

Pour publication

LE GOUVERNEMENT ANNONCE SA POLITIQUE SUR LES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES

Ottawa, le 22 mai 1984. L'honorable Gerald Regan, ministre au Commerce extérieur, et l'honorable Roy MacLaren, ministre d'État aux Finances, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement demandera au Tribunal antidumping d'entreprendre une enquête exhaustive sur l'industrie canadienne de la chaussure et sur le besoin éventuel de maintenir les mesures de protection spéciales. M. Regan a ajouté que le contingentement actuel des importations de chaussures sera prolongé à titre provisoire, jusqu'au 31 mars 1986. Ce prolongement permettra au Tribunal de mener à bien son enquête et sera compatible avec le mandat du programme qu'administre actuellement l'Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI) afin de promouvoir la restructuration de l'industrie. Le gouvernement a remarqué que la recession récente a retardé cette restructuration et qu'un prolongement du contingentement est donc nécessaire.

Les ministres ont souligné que l'enquête du Tribunal sera d'une grande portée et qu'elle comprendra un examen de la restructuration des fabricants canadiens de chaussures, des perspectives d'avenir de l'industrie sur le plan de la concurrence, et des répercussions des contingents sur les consommateurs, les importateurs et les détaillants. Enfin, si le Tribunal constate qu'il y a préjudice ou menace de préjudice, il proposera également des approches visant à un retrait progressif, sur trois ans, des contingents à l'importation, si ceux-ci devaient être prorogés au-delà du 31 mars 1986.

.../2

